## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2024-07

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 8 avril 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre le huit avril à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la commune sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice :

15

Nombre de Membres présents :

15

Nombre de Membres Votants :

15

Date de la Convocation: 04 avril 2024

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, M. Sylvain BELFIS, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON et M. Bruno BOURY

## Excusé:

Secrétaire de séance : Mme Florence PIRAT

## COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023 - (BUDGET GENERAL)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2341.1 à L2343.2,

Vu le Code des Communes et notamment ses articles R.241-1 à R241-33,

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée Municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur en poste à Bourg-en-Bresse et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur Le Maire et du compte de gestion du Receveur.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Gary Leroux,

Après Délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

> Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits. Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance.

Florence Pirat

Le Maire,

Gary Letoux

Délibération certifiée executeire

Publiée le 15/05/

Le Maire

17 AVR. 2024

vection des collectivités

Vae l'appui territorial